

DEBUTER EN TANT QU'EMPLOYEUR

Comment garder
vos collaborateurs en forme
dans des conditions de
travail optimales ?



Bienvenue chez Mensura	4
Mensura soutient votre démarrage	6
Dans la pratique	10
Les solutions spécifiques de Mensura	12
Comment nous contacter ?	14

1

Bienvenue chez Mensura



Mensura est un **Service Externe de Prévention et de Protection au Travail** (SEPP). Nous vous inspirons et vous aidons à maintenir vos collaborateurs au travail plus longtemps et en meilleure santé.



En tant que spécialiste de la **prévention**, de la **sécurité** et de la **santé**, nous vous fournissons des conseils, des solutions et des services sur mesure afin que votre organisation tourne à plein régime.

Dans ce cadre, nous dépassons les prescriptions légales. Notre ambition ? Vous aider à garder vos collaborateurs en forme et dynamiques, dans le but de limiter au maximum l'absentéisme évitable dans votre entreprise.

2

Mensura soutient votre démarrage



Ce que Mensura peut faire pour vous ?

Vos collaborateurs ont une valeur inestimable pour vous. Vous souhaitez donc les protéger au maximum de tout risque potentiel au travail, comme le prescrit la loi.

En échange de votre cotisation forfaitaire*, nous vous offrons un large éventail de services de base :

- ✔ un expert en prévention fixe, qui répond à toutes vos questions ;

- ✔ une collaboration à l'analyse des risques ;

- ✔ des propositions et suggestions ciblées concernant les mesures de prévention ;

- ✔ la surveillance de la santé de vos collaborateurs qui y ont droit ;

- ✔ la possibilité d'organiser pour vos collaborateurs la consultation de leur dossier de santé ;

- ✔ un soutien au moment de procéder à l'analyse du travail sur écran (en fonction du secteur) ;

- ✔ un soutien lors de la formation hygiène alimentaire et de l'analyse des risques pour les travailleurs qui entrent en contact avec des denrées alimentaires (en fonction du secteur) ;

- ✔ assistance lors de l'analyse d'un accident de travail grave ;

- ✔ l'exécution de missions dans le cadre des aspects psychosociaux ;

- ✔ un examen de l'environnement de travail (si nécessaire) ;

- ✔ des conseils stratégiques motivés pour une période de cinq ans ;

- ✔ inventaire en ligne actualisé des prestations effectuées.

Commencez à travailler en toute sécurité et en bonne santé !

L'outil Check-In s'inscrit dans la procédure d'accueil des nouveaux travailleurs. Nous vous accompagnons en leur transmettant des informations utiles et nécessaires pour travailler de manière réfléchie, responsable et productive. A cette fin, nous utilisons un questionnaire en ligne et un rapport personnel contenant des conseils.

* Vous payez la même cotisation pour chaque travailleur employé dans l'entreprise. Le montant précis dépend de l'activité principale et du nombre de collaborateurs occupés dans votre organisation. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur notre site web.

Notre collaboration en 5 étapes



Premiers pas vers votre politique de prévention

- ✓ Vous communiquez à Mensura les données relatives à votre entreprise et vos collaborateurs via le portail en ligne.
- ✓ Vous consultez une liste pratique de « to do's » sur www.mensura.be/ debuter.

PREMIERE VISITE



Visite d'entreprise par un expert en prévention de Mensura

- ✓ Mensura vient visiter physiquement votre entreprise.
- ✓ Mensura établit une liste des risques par fonction.
- ✓ Création d'un service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPP), l'expert en prévention donne de plus amples explications à ce sujet.
- ✓ Vous établissez un document d'identification dans lequel sont décrites les tâches des services interne et externe.
- ✓ L'expert en prévention se fait un plaisir de répondre à toutes vos questions concernant le bien-être et la prévention au travail.
- ✓ Vous recevez un rapport de visite d'entreprise accompagné de conseils relatifs à la sécurité et la santé au travail.
- ✓ En fonction des risques de votre entreprise, Mensura procède chaque année, ou tous les deux ou trois ans, à une visite d'entreprise dans vos locaux.

Elaboration de votre politique de prévention

- ✓ En tant qu'employeur, vous élaborez une analyse des risques, un plan global de prévention (PGP) et un plan d'action annuel (PAA). Pour de plus amples informations, des outils et des modèles, rendez-vous : www.mensura.be/debuter.
- ✓ Tous les cinq ans, Mensura élabore des conseils stratégiques destinés à servir de base pour votre PGP.



VOTRE POLITIQUE



SURVEILLANCE DE LA SANTE

VISITE D'ENTREPRISE



Surveillance de la santé pour vos travailleurs

- ✓ A partir de la troisième année d'affiliation, Mensura organise des visites médicales pour vos travailleurs. Vos risques permettent de déterminer qui doit passer la visite et à quelle fréquence. Votre expert en prévention vous en dira plus à ce sujet.

Dans la pratique

Dans cette brochure, nous vous proposons une **liste de « to do's » pratique**. Elle reprend tous les points que vous pouvez préparer pour que la première visite de Mensura se déroule au mieux.

Téléchargez la to-do liste sur www.mensura.be/debuter

Via la **zone clients en ligne** de Mensura, vous pouvez consulter et gérer votre dossier 24h/24, 7j/7. Vous y trouverez également tous nos rapports et comptes rendus.

Créez dès à présent votre compte via www.mensura.be/fr/aces-client

L'outil Check-In constitue un complément utile à votre procédure d'accueil, mettant dès le début l'accent sur la sécurité, la santé et la prévention.

www.mensura.be/fr/check-intool

En tant qu'organisation qui emploie moins de 20 collaborateurs, vous pouvez assurer vous-même, en tant qu'employeur, la fonction de **conseiller en prévention**. Pour vous permettre de commencer en ayant les bonnes connaissances, Mensura vous propose une formation de base conseillers en prévention.

Inscrivez-vous pour la formation via notre site web.

En tant qu'organisation qui emploie moins de 20 collaborateurs, vous n'êtes pas tenu de disposer d'un secouriste premier secours breveté. Votre responsable premiers secours et prévention incendie doit être capable de faire face correctement aux situations d'urgence. C'est pourquoi Mensura organise **le cours de base : comment intervenir en cas d'urgence ?**

Inscrivez-vous pour la formation via notre site web.

Les solutions spécifiques de Mensura

Le fruit de notre expertise

Digitalisation, flexibilisation du travail et besoin accru de sécurité sont parmi les facteurs qui révolutionnent le marché de l'emploi à l'heure actuelle. Chaque évolution a en outre un impact sur la vie et le travail des personnes. C'est pourquoi, nous adaptons notre offre en permanence.

Nous avons, par exemple, développé **l'e-Coach**, un outil en ligne qui permet aux travailleurs sur écran d'améliorer sur-le-champ leur poste de travail et leur posture.

Ou la **méthode SONAR**, qui vous permet de procéder à une analyse psychosociale quantitative et qualitative intégrée. Vous avez ainsi la possibilité d'introduire des améliorations ciblées en vue de limiter au maximum le stress et les risques de burn-out.

Avec le **Vitality Scan**, un questionnaire en ligne pour les collaborateurs, Mensura vous offre un aperçu du mode de vie et des intérêts actuels de vos travailleurs, afin de vous permettre de développer un plan d'approche solide.

Nos formations

Mensura organise des formations pratiques dans tous les domaines, de la prévention à la protection au travail. Vos collaborateurs peuvent suivre ces formations dans un bureau de Mensura proche de votre entreprise ou durant une formation adaptée à votre organisation.

www.mensura.be/fr/formations



5

Comment nous contacter ?



**Mensura Service Externe de
Prévention et de Protection
au Travail A.S.B.L.**

www.mensura.be

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question. Nous nous ferons un plaisir de vous aider.



**Région de Bruxelles
et Brabant flamand**

Laurentide
Rue Gaucheret 88/90
1030 Brussel

T +32 2 549 70 85
E brussel@mensura.be



**Région Flandre orientale
et Flandre occidentale**

Tramstraat 59
9052 Zwijnaarde

T +32 9 244 54 42
E gent@mensura.be



Région Anvers

Italiëlei 2
2000 Anvers

T +32 3 201 55 29
E antwerpen@mensura.be



**Région Wallonie
(y compris Brabant wallon)**

Rue Des Alliés 1
6800 Libramont-Chevigny

T +32 61 27 57 57
E wallonie@mensura.be



Région Limbourg

Corda Campus (bâtiment Corda 2)
Kempische Steenweg 309/0.01
3500 Hasselt

T +32 11 30 27 62
E limburg@mensura.be

Aéropole de Gosselies
Rue Antoine de Saint-Exupéry 8
6041 Gosselies

T +32 71 73 34 10
E charleroi@mensura.be

**Mensura Service Externe de Prévention
et de Protection au Travail A.S.B.L.**

Laurentide
Rue Gaucheret 88/90
1030 Bruxelles

T +32 2 549 71 00

info.sepp@mensura.be
www.mensura.be

Votre personne de contact chez Mensura :

